

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} JUILLET AU 31 DECEMBRE 2020

2020

République Française

**Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre**

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 23 SEPTEMBRE 2020		
1	Autorisation du président à ester en justice	6
2	Convention avec le centre de remise en forme BURPEES	6
3	Convention d'assistance des trains en détresse	6
4	Convention avec l'observatoire de l'économie et des territoires	6
5	Conventions de partenariat avec les communes de Château la Vallière et Savigné sur Lathan	6
6	Convention utilisation des installations sportives de Château la Vallière	6
7	Convention d'assistance en secours spéléologique sur le 37	7
8	AOO - fourniture de carburants et produits associés pour le SDIS 37 - 3 lots	7
9	AOO - nettoyage des locaux des bâtiments du SDIS - 5 lots	7
10	AOO - fourniture et livraison de pneumatiques et services associés pour les VRTT - 2 lots	7
11	AOO - entretien maintenance et dépannage des installations techniques dans les CS et bâtiments-3 lots	8
12	Renouvellement convention pour la vente de véhicules et matériels réformés par un commissaire-priseur	8
13	Ventes n° 1 de 2020 de véhicules et équipements	8
14	Proposition de vente n° 1 de 2020	8
15	Acceptation d'un don de 150 euros	8
16	Modification des modalités de prise en charge des frais de déplacement	9
17	Convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le syndicat CGT du SDIS 37	9
18	Avenant n° 1 à la convention financière d'adhésion au groupement de commandes avec le SDIS 49	9
19	Adhésion à la centrale d'achat de la DAPSA	9
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2020		
20	Installation du CASDIS - élection du bureau	9
21	Délégation d'attribution du conseil d'administration au Bureau	10
22	Délégation d'attribution du conseil d'administration au Président	11
23	Election des membres de la CAO	12
24	Désignation des représentants de l'administration aux CAP	12
25	Désignation des représentants de l'administration au CT	13
26	Désignation des représentants au CCDSPV	13
27	Désignation des représentants de l'administration au CHSCT	13
28	Désignation des membres aux commissions de réforme	13
29	Désignation des membres à la commission de suivi du COS	14
30	Indemnités de fonction des élus	14
31	Règlement intérieur du CASDIS 2	14
BUREAU DU 18 NOVEMBRE 2020		
32	Mise en place du dispositif service national universel	14
33	Création d'une section de JSP au sein de l'Institution St Grégoire de Tours	14
34	Mise à disposition d'un fonctionnaire du CD pour assurer les missions de contrôleur de gestion	15
35	Adhésion au GIP RECIA	15
36	Convention avec la commune de Neuvy le Roi pour la participation au permis poids lourd d'un SPV	15
37	Appel d'offres en groupement de commande SDIS Région Centre Val de Loire et SDIS de la Nièvre	15
38	Autorisation du président à ester en justice	15
39	Emprunt 2020 du SDIS - consultation et analyse des offres des banques	15
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2020		
40	Modalités de déroulement du CASDIS par visio ou audioconférence	16
41	Décision Modificative n°1 de 2020	16
42	Répartition des contingents communaux 2021	16
43	Revalorisation de la prime de feu des SPP	16
44	Revalorisation de la prime de feu des SPP à compter du 18 11 2020	16
45	Ajustement de l'organigramme	17
BUREAU DU 16 DECEMBRE 2020		
46	Convention de partenariat entre le collège Alcuin de Cormery et le SDIS 37	17
47	Convention de partenariat entre la ville de Joué les Tours et le SDIS 37	17
48	Convention pour l'utilisation d'un drone	17
49	Convention avec tours métropole pour mise à disposition de la rivière de contournement et de pratiques en eaux vives	17
50	Convention de mise à disposition de locaux et de matériel du SDIS à l'association sapeur lipopette	17
51	Conventions financières relatives aux transports SMUR du CH du Chinonais du CH Intercommunal d'Amboise et CH Tours	18

52	Ventes n°2 de 2020 de véhicules et équipements	18
53	Réforme n°1 de matériels	18
54	Convention financière CHRU-SDIS relative à la construction du CETRA 37 - avenant n° 3	18
55	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS d'Indre-et-Loire	18
56	Renouvellement des trois conventions entre le SDIS et le CNPE	19
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2020		
57	Décision modificative n° 2 exercice 2020	19
58	Paieement des dépenses avant l'adoption du BP 2021	19
59	Révision du règlement opérationnel du SDIS 37	19
60	Evolution de la formation des sapeurs-pompiers	20
61	Mise en œuvre du télétravail au SDIS 37	20
62	Transformations de postes budgétaires complémentaires pour 2020	20
63	Modalités d'attribution des logements	20
64	Modifications du règlement intérieur du CCDSPV	20
65	Projet d'établissement du SDIS 37	21
ANNEXES		
		22
ARRETES DU PRESIDENT		
		26

DOSSIER N° 1

AUTORISATION AU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers un sapeur-pompier survenue lors d'une intervention du 3 juin 2020.

Les membres du Bureau valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour ceux du sapeur-pompier agressé.

DOSSIER N° 2

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE REMISE EN FORME BURPEES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre le SDIS37 et BURPEES.

DOSSIER N° 3

CONVENTION D'ASSISTANCE DES TRAINS EN DETRESSE DANS LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ENTRE LA PREFECTURE, SNCF MOBILITES, LE SDIS 37, LA DELEGATION TERRITORIALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE, LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'assistance des trains en détresse dans le département d'Indre-et-Loire entre la préfecture, SNCF mobilités, le SDIS 37, la délégation territoriale de la Croix-Rouge française, le comité départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et l'association départementale de protection civile d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 4

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMATERIELS ENTRE LE SDIS 37 ET L'OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent :

- *l'adhésion du SDIS 37 à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires dont la cotisation annuelle 2020 s'élève à 700 euros ;*
- *le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de biens immatériels entre le SDIS 37 et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires.*

DOSSIER N° 5

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE CHATEAU-LA-VALLIERE ET SAVIGNE-SUR-LATHAN

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention pour les prestations dites de proximité avec les communes de CHATEAU-LA-VALLIERE et SAVIGNE-SUR-LATHAN.

DOSSIER N° 6

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE DE CHATEAU-LA-VALLIERE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation du gymnase communal avec la commune de CHATEAU-LA-VALLIERE.

DOSSIER N° 7

**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE EN SECOURS SPELEOLOGIQUE
SUR LE DEPARTEMENT D'INDRE- ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'assistance technique et financière avec le comité départemental de spéléologie d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 8

**A.O.O. « FOURNITURES DE CARBURANTS ET PRODUITS ASSOCIES
POUR LE SDIS 37 » – 3 lots**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres pour la fourniture de carburant pour l'ensemble de ses sites :

- lot n°1 : approvisionnement de carburants à la pompe et produits associés pour les véhicules et engins du SDIS 37
- lot n°2 : approvisionnement en carburants dans les stations-services de proximité et produits associés pour l'ensemble des centres d'intervention de secours d'Indre-et-Loire
- lot n°3 : fourniture et livraison en vrac de gazole et de fuel domestique.

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 9

A.O.O. « NETTOYAGE DES LOCAUX DES BATIMENTS DU SDIS » – 5 lots

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres pour le nettoyage des locaux pour l'ensemble de ses sites :

- Lot n°1 : Direction Départementale (bâtiments techniques et administratifs)
- Lot n°2 : Centre de Formation (CEFOR)
- Lot n°3 : Groupement Nord
- Lot n°4 : Groupement Ouest
- Lot n°5 : Groupement Sud

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 10

**A.O.O. « FOURNITURE ET LIVRAISON DE PNEUMATIQUES ET SERVICES ASSOCIES
POUR LES VEHICULES ROUTIERS ET TOUT TERRAIN » - 2 lots**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres: pour la fourniture et la livraison de pneumatiques et services associés pour ses véhicules routiers et tout terrain :

- Lot n°1 : Fournitures et livraison de pneumatiques et services associés pour les véhicules routiers et tout terrain de moins de 3,5 tonnes

Seuil minimum annuel H.T.	4 000,00 €
Seuil maximum annuel H.T.	20 000,00 €

- Lot n°2 : Fournitures et livraison de pneumatiques et services associés pour les véhicules routiers et tout terrain de plus de 3,5 tonnes

Seuil minimum annuel H.T.	4 000,00 €
Seuil maximum annuel H.T.	35 000,00 €

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 11**A.O.O. « ENTRETIEN, MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DANS LES CENTRES DE SECOURS ET BATIMENTS » – 3 LOTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres: pour l'entretien, la maintenance et le dépannage des installations techniques dans ses centres de secours et ses bâtiments :

- o Lot n°1 : Groupement NORD

Seuil maximum annuel H.T.	90 000,00 €
---------------------------	-------------

- o Lot n°2 : Groupement SUD

Seuil maximum annuel H.T.	45 000,00 €
---------------------------	-------------

- o Lot n°3 : Groupement OUEST

Seuil maximum annuel H.T.	45 000,00 €
---------------------------	-------------

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 12**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA VENTE DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES PAR UN COMMISSAIRE PRISEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention confiant la vente aux enchères publiques des véhicules et matériels réformés du SDIS à la société ALCOPA AUCTION.

DOSSIER N° 13**VENTES N°1 DE 2020 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, actent la vente pour 64 751 € des 28 véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2020, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2020	VNC au 31/12/2020	Prix de vente	Plus/Moins value
S/total article 21561	1 116 045,38 €	23 442,25 €	1 098 946,62 €	17 098,76 €	64 751,00 €	47 652,24 €
TOTAL	1 116 045,38 €	23 442,25 €	1 098 946,62 €	17 098,76 €	64 751,00 €	47 652,24 €

DOSSIER N° 14**PROPOSITION DE VENTE N°1 (VEHICULES ET EQUIPEMENTS) de 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, d'accepter la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA AUCTION, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

DOSSIER N° 15**ACCEPTATION D'UN DON DE 150 €**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent le don d'un montant de 150 € de Madame et Monsieur MONNIN
- imputent la présente recette au chapitre 77 « Produits exceptionnels », article 7713 « Libéralités reçues ».
- autorisent le président du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à ce don.

DOSSIER N° 16

**MODIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS
DE DEPLACEMENT (FRAIS DE REPAS)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- décident, pour les déplacements effectués par les agents du SDIS d'Indre-et-Loire ouvrant droit au versement d'une indemnité de mission, de déroger au principe du remboursement forfaitaire des frais de repas ;

- de fixer le remboursement, sur production des justificatifs de paiement, au montant des frais réellement engagés dans la limite du taux défini par l'article par le décret du 3 juillet 2006 qui a été fixé, à compter du 1er janvier 2020, à 17,5 € par décret du 11 octobre 2019.

DOSSIER N° 17

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LE SDIS 37
ET LE SYNDICAT CGT DU SDIS37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le syndicat CGT des personnels actifs et retraités du SDIS 37

DOSSIER N° 18

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FINANCIERE D'ADHESION
AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS,
MAINTENANCE ET AUTRES PRESTATIONS LIEES AUX SYSTEMES DE GESTION
OPERATIONNELLE AVEC LE SDIS 49**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n° 1 à la convention financière d'adhésion au groupement de commande relatif à la fourniture de produits, maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestion opérationnelle, entre le SDIS 37 et le SDIS 49.

DOSSIER N° 19

**ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA DAPSA
(DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS EN PRODUITS DE SANTE DES ARMEES)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

*- approuvent l'adhésion du SDIS 37 à la centrale d'achat de la DAPSA ;
- acceptent les termes de la convention de mise à disposition ci-après annexée ;
- autorisent le président du conseil d'administration à signer les documents valant signature de l'adhésion à la DAPSA et les conventions relatives aux marchés et accords-cadres nécessaires à la satisfaction des besoins du SDIS 37.*

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 NOVEMBRE 2020**

DOSSIER N° 20

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ELECTION DU BUREAU

Le conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire est déclaré installé au cours de la présente séance du 5 novembre 2020 dans la composition énoncée ci-dessus.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'arrêter la composition du Bureau à cinq membres, soit le Président, trois Vice-Présidents et un membre supplémentaire.

Après avoir procédé aux élections du Bureau, le conseil d'administration a élu à l'unanimité les membres suivants :

- **Premier Vice-Président** : M. Cédric DE OLIVEIRA
- **Deuxième Vice-Président** : Mme Brigitte DUPUIS
- **Troisième Vice-Président** : M. Olivier LEBRETON
- **Membre du Bureau** : Mme Martine CHAIGNEAU

DOSSIER N° 21

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU

Après en avoir délibéré, conformément à l'article L.1424-27 du CGCT, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- dans la limite des crédits votés par le conseil d'administration
- et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et des modalités particulières qu'il aurait pu déterminer,

de donner délégation au Bureau en vue de régler toute question relative à l'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, à l'exception des délibérations visées par les articles L. 1612-1 et suivants, L. 1612-20, L. 1424-26 et L. 1424-35 du CGCT.

L'étendue de la délégation d'attribution au Bureau permettra, notamment, de :

I - Dans le domaine de l'administration générale

- conclure et réviser les contrats ou conventions de toute nature et en particulier ceux liés aux assurances, aux maintenances, aux entretiens divers ou à des prestations de service.
- conclure, modifier :
 - les conventions de toute nature avec des tiers.
 - les conventions ou avenants relatifs aux conventions de transfert et de fonctionnement des centres de secours, les affectations et les désaffectations de biens.
- autoriser le recours à l'arbitrage des tiers
- conclure et réviser tout acte administratif consécutif à des cessions ou des acquisitions d'immeubles
 - conclure et réviser tout bail, en qualité de preneur ou de bailleur, les procédures de résiliation et si nécessaire les règlements des litiges liés à ces contrats ou conventions ;
 - décider d'introduire une action en justice tant en demande qu'en défense, d'exercer toutes les voies de recours et de désigner avocats, conseils, experts.
 - autoriser le déplacement des élus en mandat spécial
 - prendre les décisions d'acquisition, de changement de destination, d'aliénation ou d'échange de propriétés du SDIS, mobiliers ou immobiliers, dans la limite des crédits votés par le CASDIS et d'autorisation du président à signer les actes correspondants.

II – Dans le domaine des affaires financières :

- prendre toute décision relative à la gestion de la dette notamment conclure de nouveaux emprunts, d'en fixer le taux, de procéder aux remboursements anticipés d'emprunts définitifs et à la renégociation d'emprunts et toutes autres opérations afférentes à la dette.
- autoriser la conclusion des contrats d'ouverture d'une ligne de trésorerie.
- fixer les tarifications de toutes les prestations payantes, notamment avec les sociétés d'autoroutes, les centres hospitaliers, les agences régionales hospitalières et avec les tiers.
- fixer les tarifs et la prise en charge des frais à l'occasion de stages et de formation et conclure les conventions s'y rapportant.
- créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et de recettes.
- se prononcer sur les demandes de remise de pénalités, de remise gracieuse de dettes et les admissions en non valeur.
- fixer un seuil unitaire en dessous duquel une immobilisation de faible valeur est amortissable en un an.
- décider qu'un bien meuble qui ne figure pas dans la nomenclature actualisée des biens meubles et dont le montant est inférieur au seuil fixé par arrêté interministériel, puisse être imputé en section d'investissement.
- fixer des modalités d'application des dispositions issues de l'instruction budgétaire et comptable M 61.
- mettre à la réforme des matériels et mobiliers, vendre des matériels et mobiliers réformés.

III – Dans le domaine de la commande publique

En application du Code de la commande publique,

- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout accord-cadre et marché passé en application d'une procédure formalisée, y compris les modifications y afférentes,*
- *approuver, après consultation, les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et les éventuelles révisions.*

IV – Dans le domaine de la gestion des personnels et de la formation

- *autoriser la création d'emplois saisonniers, de contrats à durée déterminée pour besoins occasionnels, de contrats d'emplois civiques ainsi que les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).*
- *fixer, en application des textes en vigueur, les frais de déplacement des personnels et approuver éventuellement les conventions de formation professionnelle.*
- *fixer les montants des prestations sociales de personnels.*
- *fixer les modalités d'organisation des concours, notamment pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels.*
- *examiner et décider de toute question intéressant les administrateurs du SDIS dans le cadre des rémunérations, formations, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat d'élus et notamment approuver les mandats spéciaux des administrateurs.*
- *autoriser, après consultation des instances paritaires, les ajustements mineurs de l'organigramme du SDIS limités aux contours d'un poste (filière et dénomination) à l'exception de toute modification substantielle qui pourrait s'analyser comme une transformation constitutive d'une mutation*
- *approuver et réviser, après consultation des instances paritaires, les protocoles d'accord avec les personnels et les règlements intérieurs.*

Ces délégations s'entendent sans préjudice des habilitations dont le président dispose dans le cadre de ses compétences générales d'administration ou compétences déléguées.

Enfin, dans le cadre des délégations d'attribution accordées par le conseil d'administration au Bureau et au président, le président aura autorisation de signer les actes afférents à l'ensemble des procédures concernées.

DOSSIER N° 22

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEE AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la délégation à confier au Président, pendant la durée de son mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'effet de :

- *procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, avec pouvoir notamment, de fixer le taux, le montant et la durée des amortissements et d'exercer les éventuelles options prévues par les contrats de prêt ;*
- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée, y compris la passation de modifications dans le respect des textes en vigueur.*
- *fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *signer les conventions de formation, de site de manœuvre et de mise à disposition des biens meubles et immeubles ;*
- *signer les conventions de mise à disposition de locaux du CEFOR à l'égard des tiers ;*
- *signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public du CSP Tours Centre.*

DOSSIER N°23**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le dépôt d'une liste unique de candidats à la commission d'appel d'offres
- procèdent à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres du SDIS 37 :

MEMBRES TITULAIRES :

- nombre de votants : 15 (2 pouvoirs)
 - nombre de suffrages exprimés : 15
 - siège à pourvoir : 5
- o **sont élus à l'unanimité les membres titulaires** suivants :
 - M. DUBOIS, Mme COCHIN, M. MORETTE, M. LOIZON, Mme CHAIGNEAU

MEMBRES SUPPLEANTS :

- nombre de votants : 15 (2 pouvoirs)
 - nombre de suffrages exprimés : 15
 - siège à pourvoir : 5
- o **sont élus à l'unanimité les membres suppléants** suivants :
 - M. DE OLIVEIRA, M. GASCHET, Mme TOURET, M. GELFI, Mme TARTARIN
 - adoptent le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres joint en annexe.

Le Président du conseil d'administration désigne M. Olivier LEBRETON pour le représenter à la présidence de la commission d'appel d'offres. Le président de la CAO siègera aux groupements de commandes afin de représenter le SDIS 37.

DOSSIER N°24**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation par le président du conseil d'administration des représentants de l'administration aux CAP du SDIS 37 :

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie C :**

Président : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Jocelyne COCHIN	Mme Dominique SARDOU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie B :**

Président : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie A :**

Président : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Martine CHAIGNEAU

- o CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :**

Président : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Jocelyne COCHIN	Mme Dominique SARDOU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Gérard DUBOIS

DOSSIER N° 25**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITE TECHNIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation par le président du conseil d'administration de **cinq membres titulaires et cinq membres suppléants** en plus du président du comité technique et de son représentant.

DOSSIER N° 26
**DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ADMINISTRATION AU COMITE CONSULTATIF
 DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)** (commission
 réglementaire chargée de la gestion des personnels sapeurs-pompiers volontaires)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation des représentants du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

PRESIDENT : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
Mme Martine TARTARIN	Mme Dominique SARDOU
Col Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Col Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU
M. Bruno CHANTEAU	Mme Julie COLLET

DOSSIER N° 27
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITE D'HYGIENE,
 DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

PRESIDENT : M. Alexandre CHAS	Ou son suppléant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
Col Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Col Ludovic POIRIER	Lcol Laurent PELLET
Mme Julie COLLET	M. Bruno CHANTEAU

DOSSIER N° 28
**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE REFORME COMPETENTES A L'EGARD
 DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET
 TECHNIQUES ET DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants aux commissions de réforme :

**I - COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES
 PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Brigitte DUPUIS	Mme Nathalie TOURET
	M. Jean-Pierre GASCHET
M. Olivier LEBRETON	Mme Dominique SARDOU
	Mme Jocelyne COCHIN

II – COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Brigitte DUPUIS	Mme Nathalie TOURET

DOSSIER N°29**DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE SUIVI
DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des membres siégeant à la commission de suivi du Comité des Œuvres Sociales :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Brigitte DUPUIS

DOSSIER N°30**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident de fixer les indemnités du président, par référence au barème, à hauteur de 50 % et aux vice-présidents à 25 % de l'indemnité de référence et ce, à compter du 5 novembre 2020, date d'installation du conseil d'administration.

DOSSIER N°31**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le règlement intérieur du CASDIS tel qu'il est proposé en annexe.

**RÉUNION DE BUREAU
DU 18 NOVEMBRE 2020**

DOSSIER N°32**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- valident la participation du SDIS 37 à la mise en place du dispositif service national universel pour les différentes phases,
- autorisent le président du conseil d'administration à signer le contrat d'engagement en mission d'intérêt général du service national universel, qui liera le SDIS 37 au volontaire (ainsi que son tuteur légal) et au représentant de l'Etat.

DOSSIER N°33**CREATION D'UNE SECTION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS
AU SEIN DE L'INSTITUTION ST GREGOIRE DE TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention tripartite entre le SDIS 37, l'UDSP 37 et l'Institution Saint Grégoire pour la création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers au sein de l'Institution Saint Grégoire de TOURS.

DOSSIER N°34**MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL TITULAIRE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL A 50% DE SON TEMPS DE TRAVAIL AU PROFIT DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE
POUR ASSURER LES FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION « CONTROLEUR DE GESTION »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition d'un personnel titulaire du conseil départemental à temps partiel, à savoir 50% du temps de travail hebdomadaire, pour assurer les fonctions de chargé de mission « contrôle de gestion » au SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N°35

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RECIA

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *approuvent l'adhésion du SDIS 37 au GIP RECIA ;*
- *acceptent les termes de la convention constitutive du GIP annexée au présent document ;*
- *autorisent le président du CASDIS à désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant à l'assemblée générale du GIP RECIA ;*
- *autorisent le président du CASDIS à signer les documents valant signature de l'adhésion au GIP RECIA et les conventions relatives aux marchés et accords-cadres nécessaires à la satisfaction des besoins du SDIS 37.*

DOSSIER N°36

**CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DE NEUVY LE ROI
POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DE LA FORMATION PERMIS POIDS LOURD
D'UN SAPEUR-POMPIER DU CENTRE DE SECOURS DE NEUVY LE ROI**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention tripartite pour la prise en charge, par la commune de Neuvy-le-Roi, d'une partie de la formation permis poids lourd d'un sapeur-pompier volontaire du CIS de Neuvy-le-Roi.

DOSSIER N°37

**APPEL D'OFFRES EN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'HABILLEMENT
ET ACCESSOIRES ENTRE LES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE
ET LE SDIS DE LA NIEVRE – PHASE 3 ACQUISITION DE VESTE DE PROTECTION
CONTRE LES INTEMPERIES (VPCI)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent :

- *le président du conseil d'administration du Loir-et-Cher à signer tous les documents relatifs à la phase 3 de la consultation qui porte sur l'acquisition de vestes de protection contre les intempéries (VPCI) et notifier celui-ci à l'issue de la procédure ;*
- *le président du conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres au SDIS 37.*

DOSSIER N°38

AUTORISATION AU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression commise sur trois sapeurs-pompiers du centre de secours principal de Tours Centre lors d'une intervention du 15 septembre 2020.*
- *valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et de Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour ceux des trois sapeurs-pompiers agressés.*

DOSSIER N°39

EMPRUNT 2020 DU SDIS – CONSULTATION ET ANALYSE DES OFFRES DES BANQUES

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer le contrat d'emprunt au nom du SDIS avec le **Crédit Agricole Touraine Poitou** à hauteur de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €) d'une durée de 20 ans précédée d'une phase de mobilisation des fonds (différé d'amortissement), courant jusqu'au 31 décembre 2021 dont le projet est annexé à la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt prévues au contrat. Il reçoit tous pouvoirs à cet effet.*

DOSSIER N°40

**MODALITES DE DEROULEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VISIOCONFERENCE OU AUDIOCONFERENCE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *prennent acte des diligences effectuées par le président du conseil d'administration dans la mise en œuvre de l'organisation du conseil d'administration en visioconférence ou en audioconférence ;*
- *approuvent les modalités présentées.*

DOSSIER N°41.

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2020 jointe et ses annexes,*
- *actualisent les crédits de paiement des opérations listées.*

DOSSIER N°42

REPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX 2021

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *arrêtent le montant global des contributions communales et des EPCI de l'année 2021 à la somme de 10 844 429 € soit une hausse de 0,6% par rapport à 2020 (chiffre équivalent à l'indice des prix à la consommation figurant dans le projet de loi de finances pour 2021).*

- *décident de répartir ce montant à partir du mode de calcul arrêté en 2012 (90 % potentiel fiscal et 10 % population avec un plafonnement à 2,6 % de la hausse et limiter la baisse à 0%) entre toutes les communes sur la base du contingent global 2020 dû augmenté de 0,6%*

- *valident le tableau ci-après annexé.*

- *approuvent pour les contingents 2022 et suivants , le maintien du mode de calcul actuel de répartition entre les communes et les EPCI qui prend en compte 90% du potentiel fiscal et pour 10% la population et de plafonner la hausse au taux de l'inflation + 2% et la baisse à 0%.*

DOSSIER N°43

**REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE FEU DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
POUR LA PERIODE DU 1^{er} AOUT 2020 AU 17 NOVEMBRE 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent la revalorisation du taux de l'indemnité de feu pour tous les sapeurs-pompiers professionnels à 25% du traitement soumis à retenue pour pension, avec effet rétroactif à la date du 1^{er} août 2020 jusqu'au 17 novembre 2020.*

DOSSIER N°44

**REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE FEU DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
A COMPTER DU 18 NOVEMBRE 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent la revalorisation du taux de l'indemnité de feu pour tous les sapeurs-pompiers professionnels à 25% du traitement soumis à retenue pour pension, à compter du*

DOSSIER N°45

AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent l'ajustement proposé.

**RÉUNION DE BUREAU
DU 16 DECEMBRE 2020**

DOSSIER N°46

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE ALCUIN DE CORMERY ET LE SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre le collège Alcuin de Cormery et le SDIS 37, afin de mettre en place des temps de prévention auprès des élèves du collège durant l'année scolaire 2021.

DOSSIER N°47

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE JOUE LES TOURS ET LE SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la ville de Joué-lès-Tours et le SDIS 37, dont l'objectif est de mettre en place des actions de découverte du métier de sapeur-pompier auprès des jeunes du quartier de la Rabière.

DOSSIER N°48

**CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION
D'UTILISATION D'UN DRONE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre l'entreprise individuelle de M. Bastien GUERCHE et le SDIS 37 dans le cadre de la mise à disposition d'un drone qui pourra être utilisé à des fins opérationnelles (exercices ou interventions).

DOSSIER N°49

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA RIVIERE DE CONTOURNEMENT
ET DE PRATIQUES EN EAUX VIVES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de la rivière de contournement et de pratiques en eaux vives entre la Métropole et le SDIS37 dans le cadre des entraînements nécessaires à la formation des personnels du SDIS 37.

DOSSIER N°50

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIELS DU SDIS 37 A
L'ASSOCIATION SAPEURS-LIPOPETTE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec l'association Sapeurs-Lipopette, pour une durée d'1 an et renouvelable par tacite reconduction sans toutefois excéder 4 ans.

DOSSIER N°51

**CONVENTIONS FINANCIERES RELATIVES AUX TRANSPORTS SMUR
DU CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS, DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
D'AMBOISE/CHATEAU RENAULT ET DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- décident d'appliquer une revalorisation sur deux années, portant la participation aux frais à 300 € pour 2021 et 350 € pour 2022. Pour les années 2023 et 2024, le tarif sera actualisé sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation ;

- autorisent le président du conseil d'administration à signer les conventions avec les centres hospitaliers :

- o universitaire de TOURS
- o intercommunal d'Amboise – Château Renault
- o du Chinonais.

DOSSIER N°52

VENTES N°2 DE 2020 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à acter la vente pour 87 500 euros des 7 véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2020, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2020	VNC au 31/12/2020	Prix de vente	Plus-value
S/total article 21561	589 312,54 €	1 229,00 €	586 342,06 €	2 970,48 €	87 500,00 €	84 529,52 €
TOTAL	589 312,54 €	1 229,00 €	586 342,06 €	2 970,48 €	87 500,00 €	84 529,52 €

DOSSIER N°53

REFORME N°1 DE MATERIELS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable, des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2020, de ces biens s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2020	VNC au 31/12/2020
S/Total article 21561	62 237,42 €	3,00 €	62 226,45 €	10,97 €
S/Total article 21568	2 198,53 €	115,60 €	1 836,95 €	361,58 €
S/Total article 21578	297,00 €	19,00 €	118,27 €	178,73 €
Total général	64 732,95 €	137,60 €	64 181,67 €	551,28 €

DOSSIER N°54

**CONVENTION FINANCIERE CHRU SDIS RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU CETRA 37 -
AVENANT N° 3**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°3 à la convention financière avec le CHRU, concernant les travaux pour le réaménagement de la salle de régulation des appels 15-18.

DOSSIER N°55

MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENT DU PARC DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer le renouvellement du bail d'occupation d'un bien du SDIS avec un agent du SDIS.

DOSSIER N°56**RENOUVELLEMENT DES TROIS CONVENTIONS ENTRE LE SDIS ET LE CNPE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer les conventions entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et Electricité de France (E.D.F) pour le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Chinon ayant son siège social à AVOINE, pour une durée de trois ans.

Les trois conventions ont pour objet de :

- confirmer le partenariat entre le CNPE et le SDIS37 relatif aux modalités d'intervention des sapeurs-pompiers au sein du CNPE d'une part et aux conditions de soutien technique mutuel d'autre part ;
- définir les modalités de la participation financière du CNPE dans la consolidation de la couverture opérationnelle du secteur et en particulier de son site de CHINON ;
- définir les conditions de la mise à disposition du CNPE d'un officier de sapeur-pompier professionnel, expert auprès de la direction du site.

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 DECEMBRE 2020**

DOSSIER N°57**DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2020**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°2 de 2020 jointe et ses annexes ;
- votent l'ouverture du chapitre d'équipement 00015 afférent à l'autorisation de programme NEXSIS 18-112 (AP/PPE/35/2020) pour un montant de 980 000 € ;
- acceptent de clôturer et solder le chapitre d'équipement 00013 relatif à l'autorisation de programme intitulée « Evolution du front office du CETRA » (AP/PPE/31/2017) et ce pour un montant de 412 042,52 € ;
- actualisent les crédits de paiement des opérations listées ;
- autorisent la réduction de la subvention attribuée au comité des œuvres sociales du personnel du SDIS d'Indre-et-Loire de 749 €.

DOSSIER N°58**PAIEMENT DES DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2021**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le présent rapport et autorisent, avant l'adoption du budget 2021, le président du conseil d'administration du SDIS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris :
 - les crédits afférents au remboursement de la dette en capital des annuités arrivant à échéance ;
 - les crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

DOSSIER N°59**REVISION DU REGLEMENT OPERATIONNEL DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la révision du règlement opérationnel du SDIS 37 ci-annexé.

DOSSIER N°60

EVOLUTION DE LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent :

- les dispositions de l'article 6 du 22 août 2019 sur les modalités et périodicités de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis,
- les référentiels internes d'activités et de compétences et le référentiel interne d'évaluation des formations d'adaptation aux risques locaux et le parcours
- et la durée des formations aux emplois opérationnels et d'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires.

DOSSIER N°61

MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL AU SDIS 37

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du SDIS 37 à compter du 1er trimestre 2021 telles que décrites en annexe et notamment :

- les activités éligibles au télétravail ;
- les locaux professionnels éventuellement mis à disposition par la collectivité pour l'exercice du télétravail ;
- les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données ;
- les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé ;
- la possibilité d'accès des autorités compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité ;
- les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail ;
- les modalités de prise en charge, par l'employeur, des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment le coût et la maintenance des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ;
- les modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail ;
- les modalités et la durée de l'autorisation d'exercer des fonctions en télétravail.

DOSSIER N°62

TRANSFORMATIONS DE POSTES BUDGETAIRES COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à :

- transformer les postes susvisés au titre de l'année 2020,
- signer les arrêtés correspondants,
- adopter le tableau des effectifs approuvé au 1^{er} janvier 2021 tel qu'il figure en annexe

DOSSIER N°63

MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS CASERNE CHASSAGNE CSP TOURS CENTRE

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la modification des modalités d'attribution des logements à compter du 1^{er} Janvier 2021, à savoir pour l'attribution d'un logement, suppression :

- de la distinction entre SPP et PAT ;
- du critère date de réception de la demande écrite de l'agent .

DOSSIER N°64

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent les modifications du règlement intérieur du CCDSPV ci-annexé fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement de cette instance.

PROJET D'ETABLISSEMENT DU SDIS 37

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le projet d'établissement du SDIS 37 pour la période 2021-2024 traduisant les principaux axes de la politique publique à mettre en œuvre en son sein.

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 18 janvier 2021

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Convention avec le centre de remise en forme BURPEES	2
2	Convention d'assistance des trains en détresse	3
3	Convention avec l'observatoire de l'économie et des territoires	4
4	Conventions de partenariat avec les communes de Château la Vallière et Savigné sur Lathan	5
5	Convention utilisation des installations sportives de Château la Vallière	6
6	Convention d'assistance en secours spéléologique sur le 37	7
7	Ventes n° 1 de 2020 de véhicules et équipements	13
8	Proposition de vente n° 1 de 2020	14
9	Convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le syndicat CGT du SDIS 37	17
10	Avenant n° 1 à la convention financière d'adhésion au groupement de commandes avec le SDIS 49	18
11	Adhésion à la centrale d'achat de la DAPSA	19
12	Election des membres de la CAO	23
13	Règlement intérieur du CASDIS 2	31
14	Création d'une section de JSP au sein de l'Institution St Grégoire de Tours	33
15	Mise à disposition d'un fonctionnaire du CD pour assurer les missions de contrôleur de gestion	34
16	Convention avec la commune de Neuvy le Roi pour la participation au permis poids lourd d'un SPV	36
17	Décision Modificative n°1 de 2020	41
18	Répartition des contingents communaux 2021	42
19	Ajustement de l'organigramme	45
20	Convention de partenariat entre le collège Alcuin de Cormery et le SDIS 37	46
21	Convention de partenariat entre la ville de Joué les Tours et le SDIS 37	47
22	Convention pour l'utilisation d'un drone	48
23	Convention avec tours métropole pour mise à disposition de la rivière de contournement et de pratiques en eaux vives	49
24	Convention de mise à disposition de locaux et de matériel du sdis à l'association sapeur lipopette	50
25	Conventions financières relatives aux transports SMUR du CH du Chinonais du CH Intercommunal d'Amboise et CH Tours	51
26	Ventes n°2 de 2020 de véhicules et équipements	52

27	Réforme n°1 de matériels	53
28	Convention financière CHRU-SDIS relative à la construction du CETRA 37 - avenant n° 3	54
29	Renouvellement des trois conventions entre le SDIS et le CNPE	56
30	Décision modificative n° 2 exercice 2020	57
31	Révision du règlement opérationnel du SDIS 37	59
32	Evolution de la formation des sapeurs-pompiers	60
33	Mise en œuvre du télétravail au SDIS 37	61
34	Transformations de postes budgétaires complémentaires pour 2020	62
35	Modifications du règlement intérieur du CCDSPV	64
36	Projet d'établissement du SDIS 37	65

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté du 7/09/2020 délégation signature de la préfète au DDSIS - Abrogé -
2	Arrêté préfectoral du 30/09/2020 portant délégation de signature au directeur départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire
3	Arrêté n°2020/2037 portant délégation de signature au directeur départemental adjoint pour le fonctionnement du pôle ressources humaines et compétences
4	Arrêté n°2020/2038 portant délégation de signature du DDSIS au chef du pôle prévention et organisation des secours
5	Arrêté n°2020/2039 portant délégation de signature au chef du pôle prévention et organisation des secours
6	Arrêté n°2020/2040 portant délégation de signature du DDSIS au chef du groupement prévention et prévision des risques
7	Arrêté n°2020/2437 portant désignation d'un Responsable de Sécurité du Système d'Information (RSSI) au SDIS 37
8	Arrêté n°2020/2780 portant délégation à M. Cédric DE OLIVEIRA, 1 ^{er} Vice-Président
9	Arrêté n°2020/2781 portant délégation à Mme Brigitte DUPUIS, 2 ^{ème} Vice-Présidente
10	Arrêté n°2020/2782 portant délégation de signature à M. Olivier LEBRETON, 3 ^{ème} Vice-Président
11	Arrêté n°2020/2783 portant délégation de signature au directeur départemental
12	Arrêté n°2020/2784 portant délégation de signature à la cheffe du pôle soutien technique et logistique
13	Arrêté n°2020/2785 portant délégation de signature au chef du groupement logistique équipement et matériels
14	Arrêté n° 2020/2786 portant délégation de signature au chef du groupement des systèmes d'information et de communication
15	Arrêté n°2020/2787 portant délégation de signature au directeur administratif et financier, chef du pôle administratif et financier
16	Arrêté n°2020/2788 portant délégation de signature au chef de groupement finances et commande publique
17	Arrêté n°2020/2789 portant délégation de signature au chef du pôle prévention et organisation des secours
18	Arrêté n°2020/2790 portant délégation de signature au chef du groupement prévention et prévision des risques
19	Arrêté n°2020/2791 portant délégation de signature au directeur départemental adjoint pour le fonctionnement du pôle ressources humaines et compétences
20	Arrêté n° 2020/2792 portant délégation de signature au chef du groupement ressources humaines
21	Arrêté n°2020/2793 portant délégation de signature au chef du groupement formation
22	Arrêté n°2020/2798 portant délégation de signature au médecin du service de santé et secours médical
23	Arrêté n°2020/2832 portant délégation de signature au chef du groupement territorial ouest
24	Arrêté n°2020/2833 portant délégation de signature au chef du groupement territorial nord
25	Arrêté n°2020/3131 portant délégation de signature au pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur du SDIS 37
26	Arrêté n°2020/3779 portant délégation de signature au chef du groupement territorial sud

27	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnel au titre de l'année 2020
28	Arrêté portant modification des représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du SDIS 37
29	Arrêté portant modification des représentants de l'administration au comité technique du SDIS 37
30	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020
31	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de caporal de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2020
32	Arrêté portant inscription sur tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2020
33	Arrêté portant modification des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard à l'égard des personnels administratifs et techniques de catégorie A du SDIS 37
34	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2020
35	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2020
36	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2020
37	Arrêté portant liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne
38	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2020
39	Arrêté portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de sergent de sapeur-pompier professionnel par voie de promotion interne
40	Arrêté 2020/2041 portant délégation de signature au chef du groupement prévention et prévision des risques